

DEMANDE DE CHANGEMENT DE REGIMES D'HEBERGEMENT DEMI-PENSION / INTERNE / EXTERNE

INFORMATION IMPORTANTE :

Le changement de régime ne pourra pas se faire en cours de trimestre.

Veuillez informer le service de gestion, **via le formulaire (au service gestion)**, des changements de régime par le **responsable** de l'élève, **avant le** :

- 29 Août 2025 pour le premier trimestre,
- 14 Novembre 2025 pour le deuxième trimestre,
- 20 Février 2026 pour le troisième trimestre.

Passé ces délais aucun changement ne sera accepté.

Dans le cas où la carte de cantine n'est pas restituée par l'élève, vous devrez régler 6€ (tarif voté en CA).

Je soussigné(e) Mme, M.

responsable légal(e) de l'élève

inscrit(e) en classe : Trimestre concerné :

demande le changement de régime comme indiqué ci-dessous :

Régime actuel : demi-pensionnaire interne externe

Régime souhaité :

<input type="checkbox"/> Externe	<input type="checkbox"/> Libre <input type="checkbox"/> Surveillé	- restituer la carte de cantine à la fin du trimestre
----------------------------------	--	---

Si place disponible en cantine

<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire	<input type="checkbox"/> Autorisé à sortir <input type="checkbox"/> Non autorisé à sortir	- joindre une photo pour la carte de cantine
<input type="checkbox"/> Interne		

Fait à , le

Signature du responsable légal

Cadre réservé au service de gestion

Reçu au service de gestion le :

Carte de cantine restituée

Prévenir la Vie Scolaire de tous changements de régimes, après traitement de la demande, afin que la Vie Scolaire apporte au carnet de liaison de l'élève les modifications nécessaires.